

<input type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/>	Technologie
<input type="checkbox"/>	Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/>	Réglementation

CIRCULAIRE
Le 8 janvier 2007

**RAJUSTEMENT DE CONTRAT
ANTICIPÉ
Paramount Resources Ltd. (Paramount)
Scission d'actions**

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (CDCC) ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA BOURSE). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE.

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que Paramount Resources Ltd. (Paramount) a annoncé le 11 décembre 2006 qu'elle avait finalisé les termes de sa scission d'actions proposée. De plus, Paramount a annoncé le 5 janvier 2007 que la nouvelle compagnie portera le nom de MGM Energy Corporation (MGM).

Les actionnaires de Paramount recevront, pour chaque groupe de 25 actions ordinaires de Paramount détenues, une action ordinaire de MGM et 5 bons de souscription. Chaque unité de bon de souscription sera constituée d'un bon de courte durée et d'un warrant de longue durée.

Chaque bon de souscription ayant une courte durée donnera le droit à son détenteur (autre que la plupart des détenteurs américains) d'acquérir selon le choix de celui-ci: (i) une action ordinaire de MGM à un prix de \$5,00; ou (ii) une action ordinaire "flow-through" de MGM à un prix de \$6,25. Ce type de bon de souscription ne pourra être exercé que jusqu'au 16 février 2007.

Chaque bon de souscription ayant une longue durée donnera le droit à son détenteur (autre que la plupart des détenteurs américains) d'acquérir selon le choix de celui-ci: (i) une action ordinaire de MGM à un prix de \$6,00; ou (ii) une action ordinaire "flow-through" de MGM à un prix de \$7,50. Ce type de bon de souscription ne pourra être exercé ni séparé de son équivalent à courte durée à moins que les bons de souscription de courte durée correspondants ne soient exercés. Les bons de souscription de longue durée expireront le 30 septembre 2007.

Circulaire no : 004-2007

La scission d'actions sera sujette à l'approbation des actionnaires de Paramount et des approbations réglementaires et judiciaires nécessaires. L'assemblée spéciale des actionnaires de Paramount aura lieu le 11 janvier 2007. Il est prévu que la scission d'actions soit complétée le ou vers le 12 janvier 2007.

Le livrable probable ajusté des contrats d'options Paramount sera composé de 100 actions ordinaires Paramount, 4 actions ordinaires MGM et 20 bons de souscription MGM.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT SOIT EN POSITION ACHETEUR, SOIT EN POSITION VENDEUR DANS CES CLASSES D'OPTIONS SONT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Louise Leclair, Analyste, systèmes de négociation Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au (514) 871-3526. Les Membres de la CDCC peuvent joindre le service des opérations de la CDCC.

Joëlle Saint-Arnault
Vice-présidente, Affaires juridiques et secrétaire générale